



OUVERTURE OFFRE COMPTE DE CAPITAL

TITULAIRE

3F INVEST ■ Date de création : ■ Adresse : 9 RUE DES COLONNES 75002 PARIS ■ Identifiant client : 756921023 ■ non renseigné

REPRESENTANT LEGAL

M. KHALFOUN CHABANE - né le 22-11-1966 à AIN EL HAMMAM

Contrat entre la CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE et le(s) titulaire(s) désigné(s) aux présentes en date du 15/06/2023.

Le(s) titulaire(s) accepte(nt) de recevoir de la Caisse d'Épargne par courrier électronique des informations notamment commerciales et publicitaires concernant les produits et services de la Caisse d'Épargne, de BPCE, de ses filiales directes et indirectes ou de ses partenaires commerciaux qui, dans ce cadre, pourront avoir accès aux informations qui le(s) concerne(nt).

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

COMPTE DE DEPOT EN CAPITAL

3F INVEST

Référence du compte : 17515 90000 08020312331 Compte tenu en Euro

RELEVÉ DE COMPTE MENSUEL envoyé à 3F INVEST

MENTIONS SPECIFIQUES

DECLARATION ET ADHESION DU(DES) TITULAIRE(S) CONCERNANT LES SERVICES DIRECT ECUREUIL

Le(s) titulaire(s) et représentant légal s'il y a lieu, s'engage(nt) à faire un usage personnel du dispositif d'accès, par lui(eux)-même(s) ou toute personne qu'il(s) aurait(ent) autorisée. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer sauf aux personnes de leur choix dont il(s) reste(nt) responsable(s).

Protection des données personnelles

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la Caisse d'Épargne recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou en obtenir un exemplaire auprès de votre agence. La Caisse d'Épargne communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Démarchage

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si vous avez été démarché(e) en vue de sa souscription ou s'il a été conclu à distance dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivant du code monétaire et financier, et même si son exécution a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, vous pouvez revenir sur votre engagement. Conformément à l'article L 341-16 du code monétaire et financier, ce droit de rétractation peut être exercé par dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion de la présente convention en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Caisse d'Épargne.

Le modèle de courrier suivant peut-être utilisé :

« Je soussigné (Nom, prénom), demeurant à (Adresse), déclare renoncer au contrat (Références du contrat) que j'ai souscrit le auprès de la Caisse d'Épargne (Coordonnées de la Caisse d'Épargne et de l'agence).

Fait à (Lieu) le (Date) et signature »

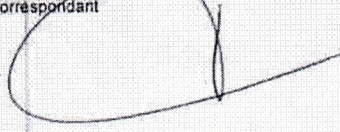
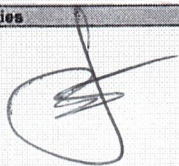
ADHESION ET DECLARATION DU TITULAIRE

Le titulaire certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à informer immédiatement la CAISSE D'ÉPARGNE de toute modification dans ces renseignements.

Le titulaire reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent document et des Conditions Générales relatives au compte ainsi que les conditions et tarifs des services bancaires de la CAISSE D'ÉPARGNE

Le titulaire déclare avoir pris connaissance, lu et compris la "Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel"

Le client déclare accepter les dispositions desdits documents.

Cachet et signature de la CAISSE D'ÉPARGNE	Signature des Parties
Votre correspondant 	
PELLEGRINI FRANCK	Représentant légal : M. KHALFOUN CHABANE

DOCUMENT D'IDENTIFICATION BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)
Informations demandées aux clients personnes morales ou constructions juridiques (trusts, fiducies, patrimoines d'affectation) afin d'identifier les bénéficiaires effectifs

Edité le : 15/06/2023

Raison sociale : 3F INVEST
Immatriculation RCS : F50368808
Numéro Client : 96073433

Représenté par :
M. KHALFOUN CHABANE

Le client est une société cotée sur un marché réglementé : Oui / Non

1. Actionnaires/associés personnes physiques détenant chacun, directement ou indirectement, plus de 25% du capital et/ou des droits de vote

Nom	Prénom	Date de naissance	Ville de naissance	Pays de naissance	Pays de résidence	Personne politiquement exposée (oui/non)	% de détention			des droits de vote (si différent du % capital)
							du capital direct	du capital indirect		
KHALFOUN	CHABANE	22/11/1966	AIN EL HAMMAM	ALGERIE	FRANCE	Non	100	0		0

2. Autres personnes physiques exerçant un pouvoir de contrôle (détermination des décisions en AG, pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance du client)

Nom	Prénom	Date de naissance	Ville de naissance	Pays de naissance	Pays de résidence	Personne politiquement exposée (oui/non)	Fonction occupée dans l'entité
Aucune personne de cette catégorie							

Vous, soussignés, agissant en tant que représentants légaux du client :

Nom, Prénom KHALFOUN CHABANE

Date et signature 15/06/2023

certifions que les informations ci-dessus mentionnées sont exactes et que nous tiendrons l'établissement informé de tout changement ou de toute mise à jour concernant ces informations.

Les signataires informent les personnes physiques nommément visées dans ce formulaire que leurs données personnelles et les copies de leurs pièces d'identité sont recueillies car elles sont nécessaires en vue d'identifier les bénéficiaires effectifs de la relation d'affaire (cf. articles L.561-5-I, R.561-7, L.561-2-2, R.561-1, R.561-2, R.561-3 du CMF, joints au verso). Les personnes visées peuvent exercer leur droit d'accès auprès de la CNIL, 8 rue Vivienne 75002 Paris (cf. article L.561-45 du CMF).

Article L. 561-2-2 du Code monétaire et financier

Le bénéficiaire effectif s'entend de la personne physique qui contrôle, directement ou indirectement, le client ou de celle pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée.

Article R. 561-1 du Code monétaire et financier

Lorsque le client d'une des personnes mentionnées à l'article L. 561-2 est une société, on entend par bénéficiaire effectif de l'opération la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés.

Article R. 561-2 du Code monétaire et financier

Lorsque le client d'une des personnes mentionnées à l'article L. 561-2 est un organisme de placements collectifs, on entend par bénéficiaire effectif de l'opération la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % des parts ou actions de l'organisme, soit exercent un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de l'organisme de placements collectifs ou, le cas échéant, de la société de gestion ou de société de gestion de portefeuille le représentant.

Article R. 561-3 du Code monétaire et financier

Lorsque le client d'une des personnes mentionnées à l'article L. 561-2 est une personne morale qui n'est ni une société ni un organisme de placements collectifs, ou lorsque le client intervient dans le cadre d'une fiducie ou de tout autre dispositif juridique comparable relevant d'un droit étranger, on entend par bénéficiaire effectif de l'opération la ou les personnes physiques qui satisfont à l'une des conditions suivantes :

- 1° elles ont vocation, par l'effet d'un acte juridique les ayant désignées à cette fin, à devenir titulaires de droits portant sur 25 % au moins des biens de la personne morale ou des biens transférés à un patrimoine fiduciaire ou à tout autre dispositif juridique comparable relevant d'un droit étranger;
- 2° elles appartiennent à un groupe dans l'intérêt principal duquel la personne morale, la fiducie ou tout autre dispositif juridique comparable relevant d'un droit étranger a été constitué ou a produit ses effets, lorsque les personnes physiques qui en sont les bénéficiaires n'ont pas encore été désignées ;
- 3° elles sont titulaires de droits portant sur 25 % au moins des biens de la personne morale, de la fiducie ou de tout autre dispositif juridique comparable relevant d'un droit étranger ;
- 4° elles ont la qualité de constituant, de fiduciaire ou de bénéficiaire, dans les conditions prévues au titre XIV du livre III du code civil.

Article L. 561-5 I du Code monétaire et financier

Avant d'entrer en relation d'affaires avec leur client ou de l'assister dans la préparation ou la réalisation d'une transaction, les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 identifient leur client et, le cas échéant, le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires par des moyens adaptés et vérifient ces éléments d'identification sur présentation de tout document écrit probant.

Article R. 561-7 du Code monétaire et financier

Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 identifient le bénéficiaire effectif de la relation d'affaires, le cas échéant, par des moyens adaptés et vérifient les éléments d'identification recueillis sur celui-ci par le recueil de tout document ou justificatif approprié, compte tenu des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Elles doivent être en mesure de justifier leurs diligences auprès des autorités de contrôle. Elles conservent ces documents ou justificatifs dans les conditions prévues à l'article L. 561-12.

Article R. 561-18 du Code monétaire et financier (définition des personnes politiquement exposées)

« I. - Le client mentionné au 2° de l'article L. 561-10, qui est exposé à des risques particuliers en raison de ses fonctions, est une personne résidant dans un pays autre que la France et qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

- 1° Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
- 2° Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
- 3° Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
- 4° Membre d'une cour des comptes ;
- 5° Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
- 6° Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
- 7° Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
- 8° Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
- 9° Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

II. - Sont considérés comme des personnes connues pour être des membres directs de la famille du client mentionné au 2° de l'article L. 561-10 :

- 1° Le conjoint ou le concubin notoire ;
- 2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
- 3° En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

III. - Sont considérées comme des personnes connues pour être étroitement associées au client mentionné au 2° de l'article L. 561-10 :

- 1° Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
- 2° Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client. »



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Agence : ACHÈRES (0351610)

0171522904

Page 1/1

Le 15/06/2023 14:45:22

BORDEREAU D'OPERATIONS

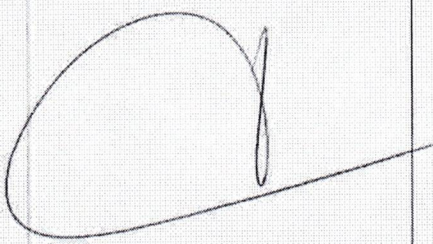
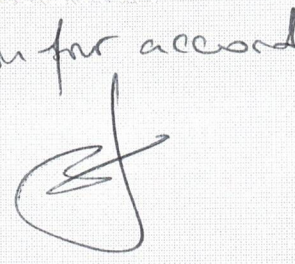
M KHALFOUN CHABANE

Poste : OF516A22
Bureau-guichet : 0351610
Agent : 7501642

31 AVENUE DU NORD
95000 CERGY

Opérations	Montant	Solde
VIREMENT INTERNE COMPTE DE DEPOT 17515 00092 04.9725839.50 12	-3 000,00 EUR	-2 516,45 EUR
VIREMENT INTERNE VIR 17515 90000 08.0203123.31 17	+3 000,00 EUR	0,00 EUR
VIREMENT INTERNE LIVRET B EURO 17515 00092 01.7626974.37 71	-3 000,00 EUR	5 545,47 EUR
VIREMENT INTERNE VIR COMPTE DE DEPOT 17515 00092 04.9725839.50 12	+3 000,00 EUR	483,54 EUR

AVIS IMPORTANT : L'établissement n'est responsable d'aucune des conséquences de toute nature commises par les présentateurs et spécialement de la fausse indication de somme, de date de création ou de lieu de paiement, soit sur le bordereau, soit sur les chèques. L'établissement dégage entièrement sa responsabilité en ce qui concerne les chèques qui lui sont remis dans des délais ne lui permettant pas de les présenter à la bonne date. Le montant des chèques détaillés est porté au crédit du compte, sous réserve d'encaissement et sera disponible après expiration des délais d'usage.

Visa de contrôle	Bon pour accord pour le(s) montant(s) ci-dessus
	Titulaire : KHALFOUN CHABANE  Bon pour accord

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS CEDEX 13 - Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 Euros - 382 900 942 RCS Paris - Siège social : 19 rue du Louvre, 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200 - Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042)